

L'ARRÊT DU CUIVRE

Avec la généralisation de la fibre optique partout en France, le réseau cuivre historique d'Orange, utilisé pour le téléphone fixe, Internet (ADSL) et la TV, est progressivement délaissé par les abonnés au profit de cette nouvelle technologie. En accord avec l'État, Orange a donc décidé d'arrêter graduellement l'ensemble des services sur le réseau cuivre et de procéder à son démantèlement.

Le réseau cuivre, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau cuivre est le réseau de télécommunication historique en France détenu par Orange (ex France Télécom). Il a permis aux Français d'accéder au téléphone fixe et à internet (ADSL) via des câbles en cuivre déployés partout dans l'Hexagone.

Pourquoi le réseau cuivre va-t-il s'arrêter ?

À l'heure où Internet a pris une place prédominante dans la vie de très nombreux français, le réseau cuivre atteint ses limites et ne peut plus suivre la demande grandissante des utilisateurs. Une connexion internet rapide et fiable est devenue indispensable et c'est ce qu'offre la fibre.

Par ailleurs, même s'il a servi de nombreux Français pendant des décennies, le réseau cuivre est plus sensible aux aléas de la météo, à l'humidité et est 3 fois plus énergivore que la fibre optique.

Enfin, le territoire étant désormais largement fibré il n'est plus pertinent de garder deux réseaux parallèles qui remplissent la même fonction. En effet, cela engendre :

- + Des coûts de maintenance élevés qui sont nécessairement répercutés sur les abonnés et les contribuables,
- + Une saturation inutile des infrastructures d'accueil (fourreaux et poteaux) qui occasionne la multiplication des travaux d'entretien et dégrade les paysages.

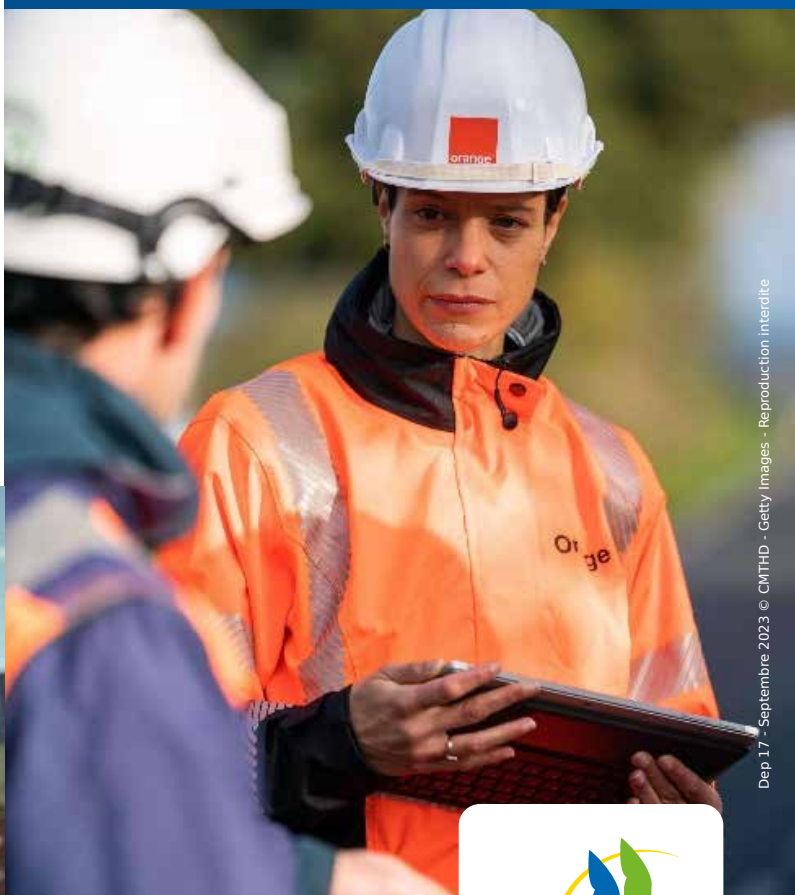
Orange a donc annoncé vouloir amorcer la fermeture du réseau cuivre à partir de 2023 pour se terminer en 2030.

Comment ce réseau va-t-il s'arrêter ?

La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement à la maille de la commune, par vagues successives.

Cette fermeture se déroulera en deux temps pour chaque commune, conformément à la régulation définie par l'Arcep :

- + À la date du lancement de l'opération d'arrêt du cuivre, la **fermeture commerciale des offres cuivre** : plus aucune prestation d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange ne sera commercialisée.
- + **Un an après** le lancement de l'opération d'arrêt du cuivre, la **fermeture technique des offres cuivre** : toutes les prestations d'accès à la boucle locale cuivre



Dep. 17 - Septembre 2023 © CMTHD - Getty Images - Reproduction interdite

L'ARRÊT DU CUIVRE

Dans ce cadre, les opérateurs commerciaux vont proposer à leurs clients d'être accompagnés dans le changement vers la fibre optique. À partir de l'année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion ADSL ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France.

Pour connaître les communes déjà concernées, rendez-vous sur <https://charentemaritimetreshautdebit.fr>

Qu'est-ce que cela signifie pour l'administré ?

Cela veut donc dire **qu'il va devoir migrer ses services vers un abonnement similaire sur une ligne fibre**. Il doit se rapprocher de son opérateur pour se renseigner sur les offres disponibles sur fibre optique.

L'administré n'est pas client d'Orange, est-ce que ce changement le concerne ?

Oui tous les abonnés au réseau cuivre, que ce soit pour le téléphone ou pour l'ADSL, sont concernés.

En effet, même si le réseau cuivre appartient à Orange, il a été ouvert à tous les opérateurs dans le cadre du dégroupage. De ce fait, même si son abonnement de téléphonie fixe et sa box internet sont fournis par un autre opérateur, il est également concerné par ce changement.

Comment un administré sera-t-il prévenu de la fermeture de sa ligne ?

Chaque abonné recevra un courrier de son opérateur lui expliquant quand et comment ce changement va s'opérer dans sa commune.

Un administré pourra-t-il avoir le téléphone fixe avec un abonnement fibre ?

Oui, la fin du réseau cuivre ne veut pas dire fin de la téléphonie fixe. Suite à l'installation de la fibre chez lui, il pourra donc tout à fait continuer à appeler ses proches via un téléphone fixe.

L'administré est-il obligé de souscrire un abonnement Internet avec la fibre ?

Non, il peut très bien se servir de la fibre pour bénéficier uniquement de la téléphonie fixe. Dans ce cas, il devra souscrire à un abonnement spécifique auprès d'un opérateur. Les conseillers des opérateurs commerciaux pourront l'orienter vers une offre adaptée.

